

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DDEEES 191 Subvention à l'association La Commune Libre d'Aligre (12e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Commune Libre d'Aligre ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement du 29 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement du 29 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN- SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association La Commune Libre d'Aligre (2012-DDEEES-191, n° tiers D04611, n° SIMPA : 8442) 3, rue d'Aligre à Paris 12e au titre de son programme d'activités en 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55003 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.